

DECISION N° DEC 25.023/DV

**SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR UN SEJOUR DE
VACANCES AU MOIS D'AOUT 2025 POUR LES 15/17 ANS**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°25.159/Ken date du 8 avril 2025 portant délégation de signature provisoire consentie à Monsieur Eric ADAM, Adjoint au Maire pour la période du 22 au 26 avril 2025,

CONSIDERANT la réservation d'un séjour de vacances pour adolescents pendant le mois d'août présenté par l'UCPA,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER le contrat CT51775, annexé à la présente, avec l'UCPA pour un séjour à Bombannes en Gironde. Ce séjour est prévu du 24 au 29 août 2025, pour 14 jeunes maximum dont la tranche d'âge est 15 à 17 ans et trois accompagnateurs.

ARTICLE 2 : PRECISE que le coût pour la Commune est de 6 322.93 € TTC et que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° DEC 25.023/DV

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR UN SEJOUR DE VACANCES AU MOIS D'AOUT 2025
POUR LES 15/17 ANS**

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 24 avril 2025

Pour le Maire
par délégation,

L'Adjoint au Maire



Acte publié sur le site de la Ville le : 25/04/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision
Numéro attribué à l'acte : DEC 25.023/DV

Objet de l'acte : SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR UN SEJOUR DE VACANCES AU MOIS
D'AOUT 2025 POUR LES 15/17 ANS
Thème Préfecture : 1 - Commande Publique / 4 - Autres types de contrats
Transaction Préfecture : 091-219101144-20250424-BRU_AR_24732_1-AR
Date de l'acte : 24/04/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24732_1

Date de réception en Préfecture : 25 avril 2025